

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 26 juin 2020

DÉLIBÉRATION N° CP-2020/06/26-3/15**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200626-lmc100000020730-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/06/2020

Réception Préfet : 30/06/2020

Publication RAAD : 30/06/2020

OBJET : RD 471. Régularisation foncière - Acquisition de la parcelle cadastrée section ZA n° 407 sur le territoire de la Commune de Rubelles.

Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur la régularisation foncière de la parcelle cadastrée section ZA n° 407 à Rubelles, en nature d'accotement de la route départementale n° 471. Cette propriété du groupement momentané d'entreprises solidaires Géoterre, Loticis et Grand Paris Aménagement sera cédée à l'euro symbolique au Département. Après acquisition, cette parcelle sera incorporée dans le domaine public routier départemental.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 3/ 01 et 7/ 01 en date du 19 décembre 2019 relatives au vote du budget du Département ;

VU l'évaluation de la Direction Générale des Finances Publiques du 23 avril 2020 ;

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne de la parcelle cadastrée section ZA n° 407, sise sur le territoire de la Commune de Rubelles, d'une superficie de 46 m², appartenant au groupement momentané d'entreprises solidaires Géoterre, Loticis et Grand Paris Aménagement, et par conséquent, le versement de la somme d'un euro symbolique correspondant.

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération DI 2014 «acquisitions foncières pour travaux » de l'action «acquisitions foncières».

Article 3 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte administratif ou notarié destiné à concrétiser cette acquisition ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété et au versement de l'indemnité.

Article 4 : d'incorporer la parcelle entrant ainsi dans le patrimoine du Département, au domaine public routier départemental.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne